



**Délibération du  
Conseil Municipal du 15 Juillet 2025**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 09 juillet 2025

Secrétaire de séance : Florence DEVAY

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet à vingt- heures et six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, BOURBON Ludovic, CHENE Marie-Thérèse, CLAIRET Aline, CHOULET Sébastien, DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, PERRET Jean- Yves, PERRUQUON Séverine, PONCET Eric

DEL 2025 07 08 –Délibération portant renouvellement de l'adhésion aux services commun et prestation de service.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-04-02-00004 du 2 avril 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 juin 2025 n°135.25 relative à l'adoption des conventions d'adhésion aux services communs ;

Vu les projets de convention d'adhésion aux services communs Ressources Humaines, Prévention et Commande publique ;

Ceci étant exposé :

Les coopérations et mutualisations intercommunales sont anciennes sur le Pays de L'Arbresle. Elles ont été définies de manière précise dans une Charte de Mutualisation votée le 17 décembre 2015 par le Conseil Communautaire du Pays de L'Arbresle.

Les acteurs du projet avaient défini deux objectifs principaux : La recherche d'efficacité dans l'action publique locale (plus d'expertise à prix accessible) ;

Le souhait de fédérer le territoire (Pérenniser et renforcer les services publics en soutenant les communes dans l'exercice de

**Excusés :**

Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire  
Madame Karine MATHIEU à Madame PERRUQUON  
Madame Annick BRUN-PEYNAUD  
Monsieur Jean-François CHEVALIER

**Absents :**

Madame Pascale GOUTTE

leurs propres compétences+ Renforcer la solidarité du territoire).

La concertation avec l'ensemble des communes avait permis de recenser 21 thèmes de mutualisation envisageables.

Finalement, sur la base de l'article L 5211-4-2 du CGCT, trois services communs ont été créés entre la CCPA et les communes sur le mandat précédent :

- un service commun RH (créé en 2017)
- un service commun Achat-Commande Publique (créé en 2019)
- un service commun Prévention des Risques Professionnels (créé en 2019)

Par ailleurs, conformément au code des collectivités territoriales et dans la mesure où il existe un intérêt local, ces services communs ont été ouverts à d'autres entités extérieures (type syndicat SYRIBT) sur la base juridique de la convention de prestation de service.

Un bilan des conventions 2023-2026 a été présenté en commission mutualisations le 24 mars 2025. Sur la base de ce bilan, la Conférence des Maires et le Conseil Communautaire proposent à la commune un nouvel engagement 2026-2028. Ces bilans ont conclu que les services communs étaient de véritables outils de développement territorial et de soutien financier aux communes et que les services communs participent à une stratégie de territoire qui profite à toutes les communes adhérentes et à la CCPA, selon 4 approches :

Outils de performance :  
Améliorer la qualité (expertise), anticiper les problèmes,  
Moderniser les moyens et les outils  
Harmoniser les parcs et éviter les fractures techniques entre  
les communes  
Accompagner les évolutions et changements par de l'expertise  
Faire baisser le temps consacré par les membres à des tâches  
techniques et récupérer ce temps à autre chose

Outils de sécurité :  
Assurer la continuité du service : pallier les absences et  
défaillances qui peuvent être rencontrées ponctuellement  
dans chaque commune par un service commun toujours  
présent  
Sécuriser les systèmes et procédures

Outils de solidarité :  
Faciliter l'accès aux ressources pour les plus petites  
communes  
Rationaliser les outils : meilleure rentabilité sur les  
investissements (logiciels) et sur les maintenances  
Aider les plus petites communes à monter en compétence  
selon une approche de solidarité territoriale

Outils de gouvernance de territoire :  
Apporter une vision à 360° des enjeux du territoire  
Capitaliser les connaissances et savoir-faire à partir de  
l'expérience de chaque commune et faire adopter les bonnes  
pratiques aux autres  
Fédérer de manière progressive et concertée  
Dégager les axes de développement communs

Au-delà de l'intérêt local, il est rappelé que les services  
communs sont des outils réglementés.

L'article L 5211-4-2 et suivants du CGCT impliquent de bien  
définir le périmètre des services communs et les coûts  
remboursés par les utilisateurs en approchant l'usage que  
chaque utilisateur en fait : la clé de répartition des frais de  
fonctionnement réels doit être approuvée dans la convention  
qui prévoit chaque service commun.

Les projets de conventions ont pour effet de préciser les  
conditions administratives, techniques et les modalités  
financières (clés de répartition) des services communs  
« RH » « Achat-Commande publique » et « Prévention des  
Risques » à compter de 2026.

***Entendu l'exposé, Le Conseil Municipal après en avoir  
délibéré, 15 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION***

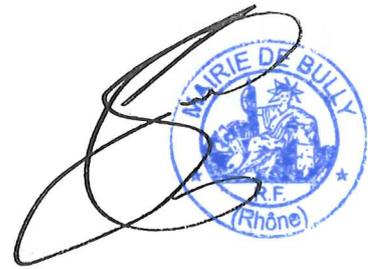
APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au service :  
- Service commun Ressources humaines ;  
- Service commun achat commande publique ;  
- Service commun Prévention des Risques  
Professionnels ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions  
d'adhésion aux services communs et leurs avenants éventuels  
annexés à la présente délibération ;

DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget  
principal – chapitre 011 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente  
délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 16 juillet 2025 A Bully  
Le Maire,  
Charles-Henri BERNARD



Secrétaire de séance  
Florence DEVAY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florence Devay", is written over the printed name of the secretary.